



# **Egalité professionnelle femmes/hommes : un plan d'action 2021-2024**

Mis en ligne le 22 juillet 2021

Les droits des femmes ne cessent d'évoluer depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Le législateur renforce cette position au travers de l'article 80 dans la loi n° 2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et l'article 6 septies dans la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 en imposant l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle femmes/hommes.

Les employeurs publics doivent se doter d'un plan d'action pluriannuel.

Le plan d'action pour l'égalité professionnelle femmes/hommes 2021/2024, adopté à l'unanimité en Comité Technique du 29 juin dernier, analyse des situations chiffrées visant à une égalité vérifiable et tangible au quotidien et définit quatre grands axes :

Evaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération,

Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois et aux grades,

Articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,

Prévention et traitement des discriminations, actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes.

La Ville et le CCAS de Livry-Gargan sont attentifs à :

- Veiller à l'exemplarité en matière de gestion de carrière de ses agents qu'ils soient femmes ou hommes,
- Rester vigilants sur les pratiques non-discriminantes en matière de rémunération, de progression de carrière, de formation, d'évaluation ou encore de gestion du temps,
- Poursuivre l'effort sur le développement des parcours professionnels des femmes (préparation aux concours, nomination aux emplois de direction, etc.), tout autant que de favoriser l'accès à un

dis-

positif d'écoute et de traitement en cas de ressenti discriminatoire,

- Poursuivre les efforts engagés afin de garantir au personnel féminin une plus grande égalité de traitement, une meilleure qualité de vie au travail et de lutter contre une entrave à l'ascension.

Pour rappel, la Ville et le CCAS de Livry-Gargan ont mis en œuvre des dispositifs afin de garantir l'égalité femmes/hommes au travers des lignes directrices de gestion (LDG) posant comme principe fondamental de notre politique RH l'égalité professionnelle sans distinction de genre.

[+ d'infos dans la rubrique RESSOURCES HUMAINES](#)

